

MAIRIE

16, Place de la mairie

69380 ALIX

ARRETE DU MAIRE n° 2018-19

OBJET : Mise à disposition de la salle sous la mairie pendant le niveau 3 du Plan Orsec départemental Canicule

Le Maire d'ALIX,

- Vu le Plan Orsec Départemental canicule 2018
- VU l'activation du niveau 3 de ce plan canicule

ARRETE :

Article 1 : La salle située en dessous de la mairie est mise à disposition des personnes fragiles (personnes isolées, personnes âgées, enfants en bas âge, personnes en situation précaire) pendant les fortes chaleurs de 10 H à 20 H tous les jours de la semaine pendant la durée du niveau 3 du plan canicule.

Article 2 : Les clés de la salle sont à disposition des personnes concernées à la mairie sur présentation d'une pièce d'identité. En dehors des heures d'ouverture de la mairie, une astreinte pour donner et reprendre les clés, est assurée par les élus.

Article 3 : La salle devra être restituée en parfait état

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur la place de la Mairie, et devant la salle.

Ampliation transmise à

- La Gendarmerie d'Anse
- Direction de la Sécurité et de la Protection Civile de la Préfecture du Rhône

Fait à ALIX, le 6 juillet 2018

Pascal LEBRUN, Maire d'ALIX.

